

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 05 janvier 2021

Olivier Véran annonce une enveloppe de 60 millions d'euros dédiée à la psychiatrie dans le cadre de la troisième circulaire relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2020 des établissements de santé

Cet engagement financier conséquent, inscrit dans la 3e circulaire relative à la campagne tarifaire et budgétaire 2020 des établissements de santé, témoigne de la priorité donnée par Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, à la psychiatrie et à la pédopsychiatrie, conformément à la feuille de route « Santé mentale et psychiatrie » et à sa traduction dans le Plan « Ma santé 2022 » annoncé en septembre 2018 par le président de la République et confortée lors du Ségur de la santé en juillet dernier.

20 millions d'euros vont permettre de soutenir 48 projets ciblés sur la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : il s'agit de la deuxième édition de l'appel à projets lancé en 2019.

Ces projets viennent renforcer de façon pérenne les équipes et structures de la psychiatrie périnatale, de l'enfant et de l'adolescent et améliorer l'accessibilité et le parcours de soins, en priorité dans les territoires non pourvus ou sous dotés au regard des besoins de la population, notamment grâce à :

- la création de lits d'hospitalisation temps plein pour mineurs (Territoire de Belfort, Manche)
- une réponse plus rapide aux demandes et ainsi une réduction des délais d'accès grâce à l'amélioration de l'offre de soins ambulatoires (Haute-Savoie, Loire-Atlantique)
- la mise en place et le renforcement d'équipes mobiles, en tirant les enseignements de la crise sanitaire, en particulier pour les publics vulnérables que constituent les enfants protégés (Bouches-du-Rhône, Essonne).
- des consultations ambulatoires et d'équipes mobiles en psychiatrie périnatale (Haute-Garonne, Nord).

Près de 30 millions d'euros viennent renforcer l'offre de soutien psychologique de l'ensemble de la population, à travers le financement de deux mesures phares :

- **Le fonds d'innovation organisationnelle en psychiatrie est abondé de 20 millions d'euros supplémentaires, soit le doublement de sa dotation en 2020.**

76 projets seront ainsi financés, portant notamment sur la mise en œuvre de parcours de soins favorisant la proximité et les articulations avec les acteurs de la ville et du médico-social, sur le développement ou le renforcement de la télémédecine au service des patients et des professionnels, sur l'amélioration de l'accès aux soins somatiques, du repérage et de la prise en charge précoces, ou encore sur la prévention et la gestion des situations de crise et d'urgence. Une attention particulière a été apportée aux projets élaborés au sein des projets territoriaux de santé mentale.

- **Dans la cadre du Ségur de la santé, 160 postes de psychologues seront créés au sein des Centres Médico-Psychologiques (CMP)** afin d'assurer de nombreuses interventions en articulation avec les acteurs de l'hôpital, du médico-social, du social, et de la ville. Cette enveloppe de 9,6 millions d'euros pourra également permettre de renforcer les centres de psychotraumatisme dans les territoires qui le nécessitent ainsi que les structures infanto-juvéniles.

Enfin, les démarches « d’aller-vers » les personnes en situation de détresse psychique sera fortement développé grâce au renforcement des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) à hauteur de 10 millions, comme annoncé lors du Ségur de la santé. Ce soutien permettra un repérage et une prise en charge plus rapides des personnes en souffrance, notamment à la rue et en centre d’hébergement ou encore en accueils de jour.

L’importance des enjeux en santé mentale et psychiatrie justifie l’ampleur des moyens alloués qui seront complétés en 2021. La qualité des projets financés dans le cadre des AAP témoigne de la capacité des professionnels à concevoir de nouvelles formes de réponse aux besoins, plus efficaces et mieux adaptées aux parcours des patients.

[La liste complète des lauréats des 2 AAP figure sur le site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé.](#)

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé

Cabinet d’Olivier Véran

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

14, avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d’un droit d’accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l’adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)